Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20260413-DELIB2026_038-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT CHATEAULIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOTMEUR

NOMBRE DE MEMBRES
Présents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION
06 avril 2026

2026 – 038 : Désignation des représentants à la commission communale des impôts directs

l'an deux mille vingt six
le treize avril
à dix- neuf heures,
Le Conseil Municipal de Botmeur, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric PRIGENT, Maire.
Présents : Loeiza BEAUVIR, Sylvie BRABAN, Didier DANJOU, Nicolas FER, Gildas GOLIAS, Alain KEROUANTON, Catherine LAMIDON, Anne-Isabelle LE BORGNE, Pierre-Louis LESEUL, Eric PRIGENT, Hélène WAHIS.
Absents excusés: Néant

Secrétaire de séance : Alain KEROUANTON

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.
Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de proposer à la Direction des Finances Publiques les 24 contribuables (12 titulaires et 12 suppléants) suivants en vue de constituer la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires : Marie Armelle BEVILLON, Marie Françoise CLOAREC, Françoise DESJOUIS, Claude DUIGOU, Sylvie BRABAN, Gildas GOLIAS, Anne-Claire GODIN, Nicolas FER, Malika MADJEBER, Thomas RIERA, Mélisandre SALOMON, Séverine VALOMET

Suppléants : Georges ISAAC ,Didier DANJOU, Jean-Yves FAUJOUR, Anne Isabelle LE BORGNE, Hélène WAHIS, Alain KEROUANTON, Bertrand MENEZ, Erwan LOUANDRE, Christine MOREAU, Arnaud DANIELOU, Christian DUMOULIN, Flavien DEBOSQUE.

Le Maire
Eric PRIGENT

Le secrétaire de séance
Alain KEROUANTON